



🕯️ L'éclairage public

Le Conseil municipal réfléchit depuis quelques mois à la nécessaire modernisation de l'éclairage public de la commune, ainsi qu'à sa possible extinction pendant une partie de la nuit, voire à son extinction totale.

Nombre de nos ampoules sont en effet vétustes, consomment beaucoup et, en cas de pannes, certaines ne pourront plus être changées. 87 luminaires sont concernés.

Nous avons pris conseil auprès du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne). Nous avons aussi procédé à un test, cet été, d'extinction totale.

Différentes options sont ainsi actuellement à l'étude, qui seront exposées pour avis à la population dès que nous disposerons de tous les éléments nécessaires:

- L'effet sur la prochaine facture de l'extinction totale de l'été.
- La simulation du coût d'un éclairage par des lampes à LED (consommant 69 watts au lieu de 150 actuellement) selon plusieurs possibilités:
 - Baisse d'intensité lumineuse au milieu de la nuit (soit 50 % d'économie);
 - Extinction totale de 5 heures au milieu de la nuit;
 - Extinction totale et allumage par détecteur au milieu de la nuit.

Différentes subventions sont possibles.

Les changements de points lumineux se feraient de toute façon par tranches.

🏡 Intercommunalité

Buthiers intégrera la Communauté de Communes du Pays de Nemours le 1^{er} janvier 2017. Ce qui va changer dans l'immédiat: de nouvelles compétences pour cette intercommunalité, comme le tourisme ou le transport scolaire; une fiscalité qui devrait être plus avantageuse, puisque bénéficiant des importantes ressources des entreprises installées ou s'installant sur ce territoire.

Des réunions de travail pour préparer concrètement cette intégration ont déjà eu lieu, dans un climat de très grande coopération qui laisse bien augurer de la suite.

🏡 Contrat rural

La procédure est maintenant engagée, pour un démarrage des travaux début 2017. Rappelons qu'ils devraient d'abord concerner les accès à la mairie et à la médiathèque des Personnes à Mobilité Réduite. Viendra ensuite le réaménagement de la mairie, avec pour objectifs principaux de permettre un accueil du public et un travail du secrétariat dignes de ce que chacun est en droit d'attendre du service public. **Un dernier rappel**, sans doute pas inutile: ces travaux, ainsi que ceux prévus en 2018 sur l'aménagement paysager des parkings, sont subventionnés à 80 % par la Région et le Département.

📷 Photographiez Buthiers!

Cette année encore, nous renouvelons le **concours photo*** de Buthiers. Notre commune offre une grande diversité de paysages et de couleurs. Alors photographiez-la! Le gagnant fera la Une du prochain "Écho du Clocheton"! Adressez-nous vos meilleures photos** sur mairie.buthiers@wanadoo.fr.

*Règlement du concours disponible à la mairie. **Photos en haute définition (5 mégapixels).



PHOTO JEAN-YVES LACROIX

Madame, Monsieur,
Quelques nouvelles de la commune, comme nous en avons maintenant pris l'habitude plusieurs fois dans l'année. En fait, pour la plupart des gros dossiers, la période est à la transition: vers un nouveau document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme; vers le réaménagement fonctionnel de la mairie et des accès Personnes à Mobilité Réduite; vers une nouvelle intercommunalité; vers une nouvelle politique énergétique... Mais aussi: vers de nouvelles réductions de dotations? Ou encore, vers de nouvelles manières d'envisager la vie en commun, lorsque le terrorisme guette et frappe, et que la peur de l'autre tend à faire des ravages? Mon message veut être ici d'optimisme: parce qu'il dépend de chacun de faire vivre les valeurs de l'humanisme, de la République, de la laïcité; parce qu'il n'y a aucune fatalité à la spirale de l'austérité et du chômage; et parce que, sur toutes les grandes questions de la commune, le Conseil municipal se veut à votre écoute.

Jean-Yves Lacroix

🕯️ C'est la rentrée!

La rentrée s'est déroulée sans problème; les 114 enfants (68 de Buthiers, 21 de Nanteau, 20 de Boulancourt, 3 d'Ichy, 1 de Puiseaux et 1 de Ramoulu) se répartissent de la façon suivante:

M ^{me} Harrus	5 PS / 18 MS
M ^{me} Segura	12 PS / 11 GS
M ^{me} Dioux	10 CP / 11 CE1
M. Klein	10 CE2 / 14 CM1
M ^{me} Prince*	11 CE2 / 12 CM2

*Nommée à la rentrée, à titre provisoire.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont repris selon le même mode de fonctionnement: 4 groupes pour l'élémentaire; activités sportives, artistiques ou ludiques. **La question du préau** est de nouveau à l'ordre du jour: une réflexion est engagée, des contacts sont pris avec des "hommes de l'art"; sa réalisation éventuelle se fera au moyen d'une convention entre nos trois communes (et sous réserve de subventions...)

🏡 Remplacement d'un agent technique

M. Francis Dieulesaint, agent technique à Buthiers depuis 1998, sera en retraite le 1^{er} décembre 2016. Nous aurons alors l'occasion de revenir sur sa longue activité. Nous examinons actuellement les candidatures de celui qui sera appelé à le remplacer.



🎪 Animations

Après un été festif (Fête de la Musique, Fête Nationale avec 130 participants au repas!), nous avons attaqué la rentrée tambour battant! Le dimanche 11 septembre, **le Maire et des membres du GERSAR** (Groupe d'Études, de Recherches et de Sauvergarde de l'Art Rupestre) ont fait découvrir aux habitants les richesses préhistoriques de Buthiers. Ce fut en particulier l'occasion de voir le "Barbu", exceptionnelle gravure datant du Néolithique, découverte à Buthiers en 2015, et en voie

Le 11 novembre à 11h, nous vous attendons pour la célébration de l'Armistice de 1918.

de classement aux Monuments historiques; une reproduction sera présentée à l'automne au Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France lors d'une exposition temporaire. Le lundi 12 septembre, **le voyage des Anciens**, sur les bords de la Loire, s'est déroulé sous le soleil (Il avait été reporté en raison des inondations). M. Grison, conseiller, le présentera en détail dans le

prochain "Écho du Clocheton"... Le dimanche 25 septembre, les jeunes se sont retrouvés pour la "**Journée des Ados**" à l'Île de loisirs: parcours aventure, simulateur de glisse et escalade. Cette journée leur permet de se retrouver chaque année et d'accueillir les nouveaux-venus. **Notre traditionnelle Fête du Pain** a eu lieu le samedi 1^{er} octobre; des activités et ateliers ont été proposés sur le thème du pain. **Le repas des Anciens** aura lieu le samedi 10 décembre à la salle Robert Doisneau, comme d'habitude. À bientôt!

🎪 Manifestez-vous dès maintenant pour être inscrit sur le Registre Nominatif Canicule!

Nous avons subi cet été encore un épisode de canicule.

Le Plan Canicule National a été mis en œuvre le 20 août 2016. **Il a pour objectif** de prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une

attention particulière aux populations spécifiques:

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile;
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile;
- les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Afin de permettre le repérage individuel des personnes à risque, la mairie de Buthiers est chargée de constituer le registre des personnes vulnérables de la commune. **Ce fichier** permet de prendre contact avec elles lors du déclenchement par la Préfecture du plan d'alerte caniculaire

mais aussi en cas de risques exceptionnels (inondation...). **Cette inscription – facultative –** peut être demandée par l'intéressé, mais aussi par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de maintien à domicile, etc.) et réalisée par téléphone 01.64.24.14.15 ou en mairie.

🎪 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme a pris du retard. Le bilan de la concertation sera examiné début novembre par le Conseil municipal, qui pourra alors procéder à "l'arrêt". Une présentation en sera aussitôt faite aux "Personnes Publiques Associées", qui auront trois mois pour donner leur avis. Une enquête publique d'un mois suivra. Il sera finalement soumis à approbation à l'issue de ces phases.

Chacun a donc encore l'occasion de s'exprimer. Rappelons qu'un registre d'observations et une exposition des projets sont

toujours à la disposition du public, à la mairie, et que deux réunions publiques se sont tenues (le 21 novembre 2015 et le 18 juin 2016). Des réunions ont aussi eu lieu avec des acteurs particuliers (agriculteurs, la SAMIN, l'Île de Loisirs...). **Il faut ajouter que la loi incite fortement** à l'intégration des documents d'urbanisme des communes dans des PLU intercommunaux (PLUI). La Communauté de Communes du Pays de Nemours, dont fera partie Buthiers au 1^{er} janvier 2017, réfléchit actuellement à l'opportunité de ce PLUI.

🎪 Un nouvel adjoint

Le Conseil municipal a élu un nouvel Adjoint, M. Christophe Chamoreau, dans sa séance du 12 juillet 2016.

M. Chamoreau, qui habite à Roncevaux, est particulièrement en charge des bâtiments, de l'énergie et des services généraux. Il rejoint donc M^{me} Nathalie Richard, première Adjointe, et M. Jean-Luc France Barbou, deuxième Adjoint.

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



🎪 Mauvaises herbes et zéro phyto

En 2011, la commune s'est engagée auprès du Département à réduire son utilisation de produits phytosanitaires. **Cette réduction** conditionne l'attribution de subventions.

En 2013, l'augmentation avait encore été de 7%, et en 2014, de 4%.

Mais depuis octobre 2015, la commune a cessé totalement d'utiliser ces produits, et on a pu constater sur l'année une diminution de 81% (à rapprocher du taux de la baisse départementale: 74%).

Cet arrêt du traitement chimique des "mauvaises herbes" a eu notamment pour conséquence l'invasion des allées de nos deux cimetières. Afin d'y remédier, un désherbeur mécanique a été acquis; son coût (2900 € HT) est subventionné par l'Agence de l'Eau et le Département.

En ce qui concerne les trottoirs, étant donné la superficie de notre commune et sauf à embaucher du personnel supplémentaire, ce qui se ressentirait directement sur les finances communales et donc sur les impôts locaux, il est bien évident que leur entretien ne saurait être entièrement pris en charge par le personnel municipal (actuellement: un seul agent d'entretien). **Il est donc fortement souhaitable** que les riverains aient à cœur d'entretenir la portion de trottoir devant leur propriété. Un arrêté sera prochainement pris en ce sens.